



COMMUNE DE MESSERY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023 A 20 H.

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge Bel, Maire. (Sauf pour points n°4, n° 8, n° 15 et n° 23 où la présidence est assurée par M. Frédéric RODRIGUES, 1^{er} Adjoint).

Etaient présents : S. BEL. (Sauf pour points n°4, n° 8, n° 15 et n° 23). F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH (sauf pour point n° 22). A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. B. SCHMIDT. J. GROSJEAN. A. RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents: A. MARI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. L. SCHEFZICK. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procurations : 5

Date de la convocation : 23/02/2023

I. Désignation du secrétaire de séance

Claude GERARD est nommé secrétaire de séance.

II. Approbation de procès-verbaux des 19 janvier et 2 février 2023

Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

III. Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Cimetière

En préambule à cette présentation, Frédéric RODRIGUES rappelle que ce budget a une seule vocation : permettre l'achat et la vente de caveaux aux particuliers.

A terme, c'est-à-dire quand le stock de caveaux sera épuisé, il pense qu'il serait peut-être opportun d'arrêter cette activité de vente de caveaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2022 du budget Cimetière,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion « Cimetière » dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV. Approbation du Compte Administratif 2022 « Budget Cimetière »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2022 « Cimetière » et avoir entendu M. Frédéric RODRIGUES et M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe pas au vote),

Approuve le Compte Administratif 2022 « Cimetière », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constata les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2022 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2022 tels que résumés après.

MESSERY - CIMETIERE - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 15 405,45	G 14 075,08	G-A	-1 330,37
	Section d'investissement	B 12 408,41	H 7 971,49	H-B	-4 436,92

		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 330,37 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 7 971,49 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 35 785,35	Q= G+H+I+J 23 376,94	=Q-P	-12 408,41

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 15 405,45	= G+I+K 15 405,45	0,00	
	Section d'investissement	= B+D+F 20 379,90	= H+J+L 7 971,49	-12 408,41	
	TOTAL CUMULE	* A+B+C+D+E+F 35 785,35	* G+H+I+J+K+L 23 376,94	-12 408,41	

V. Affectation du résultat d'exploitation 2022 « Budget Cimetière »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022 du « Cimetière »,

Constate que ce Compte Administratif ne fait apparaître ni excédent ni déficit d'exploitation,

Constate donc qu'aucune affectation du résultat d'exploitation n'est à opérer.

VI. Approbation du Budget Primitif 2023 « Budget Cimetière »

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif Cimetière comme suit :

MESSERY - CIMETIERE - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 736,21	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 736,21	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 736,21	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	7 971,49		12 408,41	12 408,41	12 408,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 971,49		12 408,41	12 408,41	12 408,41
TOTAL		14 707,70	0,00	12 408,41	12 408,41	12 408,41

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 408,41
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéral* ordre transfert entre sections (6)	13 377,33		12 408,41	12 408,41	12 408,41
043	Opéral* ordre inférieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		13 377,33		12 408,41	12 408,41	12 408,41
TOTAL		13 377,33	0,00	12 408,41	12 408,41	12 408,41

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 408,41
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 901,18	1 901,18	1 901,18
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	1 901,18	1 901,18	1 901,18
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	1 901,18	1 901,18	1 901,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 377,33		12 408,41	12 408,41	12 408,41
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	13 377,33		12 408,41	12 408,41	12 408,41
	TOTAL	13 377,33	0,00	14 309,59	14 309,59	14 309,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					12 408,41
--	--	--	--	--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					26 718,00
---	--	--	--	--	------------------

Après s'être assuré que celui-ci a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion « Affaires Scolaires » dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VIII. Approbation du Compte Administratif 2022 « Budget Affaires Scolaires »

Roseline MEGHEZZI rappelle en préambule que l'exécutif a voulu que la participation de la commune reste stable en 2023, d'autant que la contribution de NERNIER est en léger recul cette année.

Elle ajoute que les dépenses de fonctionnement ont peu évolué entre 2022 et 2023 mais qu'elle pourraient connaître une hausse significative en 2023, notamment du fait des augmentations en matière de personnel.

A une question d'Alexandre RAYMOND, elle répond que les effectifs, dans les prévisions, sont les mêmes qu'en 2022.

Elle précise enfin que certaines demandes n'ont pu être honorées : il en est ainsi par ex des demandes de matériels numériques ou de travaux d'acoustique au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2022 « Affaires Scolaires » et avoir entendu M. Frédéric RODRIGUES et M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité (M. le Maire ne participe pas au vote),

Approuve le Compte Administratif 2022 « Affaires Scolaires », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 377,33	0,00	14 309,59	14 309,59	14 309,59
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 377,33	0,00	14 309,59	14 309,59	14 309,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		13 377,33	0,00	14 309,59	14 309,59	14 309,59
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 971,49		12 408,41	12 408,41	12 408,41
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 971,49		12 408,41	12 408,41	12 408,41
TOTAL		21 348,82	0,00	26 718,00	26 718,00	26 718,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	26 718,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

VII. Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Affaires Scolaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2022 établi par le comptable public.

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2022 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2022 tels que résumés ci-après.

MESSERY - AFFAIRES SCOLAIRES - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	698 988,17	G	834 163,69
	Section d'investissement	B	72 138,33	H	122 258,83
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	22 289,54 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	793 416,04	= G+H+I+J	956 422,52
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	85 586,30	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	85 586,30	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	698 988,17	= G+I+K	834 163,69
	Section d'investissement	= B+D+F	180 014,17	= H+J+L	122 258,83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	879 002,34	= G+H+I+J+K+L	956 422,52

IX. Affectation du résultat d'exploitation 2022 « Budget Affaires Scolaires »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022 des « Affaires Scolaires »,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 135 175.52 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 135 175.52 €

X. Approbation du Budget Primitif 2023 « Budget Affaires Scolaires »

Cyril PUECH commente les évolutions de dépenses et recettes envisagées pour 2023.

Il revient sur les dépenses de personnel et sur l'augmentation prévue : + 8.5 %. Pour lui, cet accroissement s'explique par la revalorisation des traitements/inflation estimée à 6.2 % d'une part, et la mise en place du CIA et des tickets restaurant d'autre part.

Il note que le budget 2023, en investissement, sera marqué par les travaux d'isolation thermique à hauteur de 85 000 € et par les travaux d'accessibilité PMR.

Il aurait souhaité que des travaux d'amélioration des performances thermiques de l'école soient mis en place plus tôt et que des installations de production d'énergie soient installées. Il fait savoir à ce propos qu'un ensemble de panneaux solaire sur un bâtiment de ce type s'amortit en 7 ou 8 ans mais a une durée de vie bien supérieure.

Bernard WALET pense également que l'école se prête bien à ce type d'installation et que pour lui, il aurait été préférable d'en installer avant d'équiper d'autres toits, tels que celui de l'église par ex.

Alexandre RAYMOND, après avoir rappelé que le coût des denrées alimentaires va encore croître en 2023, demande si des approches ont déjà été faites auprès de fournisseurs pour avoir une idée des évolutions à la rentrée 2023/2024 (nouveau marché alimentaire).

Roseline MEGHEZZI lui répond que le fournisseur actuel a été interrogé, celui-ci laissant deviner que les prix devraient être revus à la hausse dans le nouveau marché.

Elle rappelle à Alexandre RAYMOND que les prix sont garantis jusqu'à la fin du marché (juin 2023).

Ce dernier demande enfin si les tarifs appliqués aux familles sont indexés sur les prix des repas payés au fournisseur ; la réponse est non.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Primitif 2023 « Affaires Scolaires » comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	310 136,00	0,00	347 871,18	347 871,18	347 871,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	334 760,00	0,00	361 000,00	361 000,00	361 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 802,00	0,00	16 057,00	16 057,00	16 057,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		659 698,00	0,00	724 928,18	724 928,18	724 928,18
66	Charges financières	42 970,00	0,00	40 355,00	40 355,00	40 355,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		350,00	350,00	350,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		702 668,00	0,00	765 633,18	765 633,18	765 633,18
023	Virement à la section d'investissement (5)	73 994,00		63 817,82	63 817,82	63 817,82
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		73 994,00		63 817,82	63 817,82	63 817,82
TOTAL		776 662,00	0,00	829 451,00	829 451,00	829 451,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	829 451,00
---	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	8 855,00	0,00	4 305,00	4 305,00	4 305,00
70	Produits services, domaine et ventes div	138 312,00	0,00	203 600,00	203 600,00	203 600,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	65 370,00	0,00	56 950,00	56 950,00	56 950,00
75	Autres produits de gestion courante	564 125,00	0,00	564 000,00	564 000,00	564 000,00
Total des recettes de gestion courante		776 662,00	0,00	828 855,00	828 855,00	828 855,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		596,00	596,00	596,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		776 662,00	0,00	829 451,00	829 451,00	829 451,00
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		776 662,00	0,00	829 451,00	829 451,00	829 451,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	829 451,00
---	--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	63 817,82	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-----------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	48 119,76	15 586,30	7 243,00	7 243,00	22 829,30
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	70 000,00	80 000,00	80 000,00	150 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	50 259,76	85 586,30	87 243,00	87 243,00	172 829,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 490,00	0,00	56 105,00	56 105,00	56 105,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	53 490,00	0,00	56 105,00	56 105,00	56 105,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	103 749,76	85 586,30	143 348,00	143 348,00	228 934,30
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	103 749,76	85 586,30	143 348,00	143 348,00	228 934,30

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	228 934,30
---	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	659,00	0,00	2 110,00	2 110,00	2 110,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	113 201,30	0,00	135 175,52	135 175,52	135 175,52
138	Autres subvent° invest non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		113 860,30	0,00	137 285,52	137 285,52	137 285,52
45...	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		122 260,30	0,00	137 285,52	137 285,52	137 285,52
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	73 994,00		63 817,82	63 817,82	63 817,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		73 994,00		63 817,82	63 817,82	63 817,82
TOTAL		196 254,30	0,00	201 103,34	201 103,34	201 103,34

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	27 830,96
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	228 934,30

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	63 817,82
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

XI. BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : Proposition de mise en place d'un régime de franchise en base TVA.

La création d'un espace de stationnement payant à la plage constitue un Service Public Industriel et Commercial. Comme il s'agit d'une activité commerciale, ce service doit être autonome et indépendant du budget principal. Un budget « annexe », c'est-à-dire fonctionnant sans concours financier du budget principal, a dû être créé.

Théoriquement, les budgets annexes à caractère industriel et commercial sont assujettis à la TVA : ils la collecte et la reverse. Toutefois, l'activité de stationnement payant à la plage durant la période estivale peut être exercée hors TVA, c'est-à-dire bénéficier de la franchise de base, lorsque deux conditions sont remplies :

- Le chiffre d'affaire global des activités de la commune , entrant dans le champ d'application de la TVA (caveaux et stationnement) n'exède pas 91 900 € HT ;
- Le chiffre d'affaire afférent à l'activité de prestation de service liée au stationnement payant n'exède pas 36 800 € HT.

Ces deux conditions étant remplies, il est proposé que l'activité de location d'emplacements de stationnement à la plage durant la période où le stationnement est payant bénéficie de la franchise en base.

Si cette option est retenue par le conseil municipal, elle devra en informer le service des impôts des entreprises de Thonon les Bains.

Cette option est valable deux ans. Elle est renouvelable de façon tacite pour une même durée.

Avant de passer au vote, Alexandre RAYMOND souhaite connaître la durée du contrat de maintenance des barrières automatiques.

Gérard TEDESCHI lui répond qu'il n'en sait rien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de mettre en place un régime de franchise en base TVA pour l'activité de location d'emplacements de stationnement durant la saison estivale à la plage de Messery, activité relevant du budget annexe PARC DE STATIONNEMENT.

XII. BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : Définition de la durée d'amortissement du dispositif d'accès automatisé.

L'équipement acquis par la commune et nécessaire au fonctionnement du parc de stationnement (composé de barrières, bornes, caisse automatique...) va être transféré sur le nouveau budget annexe « PARC DE STATIONNEMENT ».

Dans la mesure où l'activité de location d'emplacements de stationnement est un SPIC, les biens acquis pour l'activité doivent faire l'objet d'un amortissement comptable.

Il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 7 ans.

Pour la 1^{ère} année, l'amortissement commencera à compter de la mise en service de l'équipement selon le système du prorata temporis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer à 7 ans la durée d'amortissement de l'équipement désigné ci-dessus,

Décide, pour l'année 2023, que l'amortissement commencera à compter de la mise en service de l'équipement selon le système du prorata temporis.

XIII. BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : Approbation du Budget Primitif 2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Primitif 2023 « Parc de Stationnement » comme suit :

MESSERY - PARC DE STATIONNEMENT - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	13 599,40	13 599,40	13 599,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	13 599,40	13 599,40	13 599,40
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	13 599,40	13 599,40	13 599,40
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		12 626,00	12 626,00	12 626,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		26 626,00	26 626,00	26 626,00
TOTAL		0,00	0,00	40 225,40	40 225,40	40 225,40

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	40 225,40
---	---	-----------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	34 800,00	34 800,00	34 800,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	34 800,00	34 800,00	34 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	5 425,40	5 425,40	5 425,40
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	40 225,40	40 225,40	40 225,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	40 225,40	40 225,40	40 225,40

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	40 225,40
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	26 626,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-----------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	167 682,68	167 682,68	167 682,68
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	167 682,68	167 682,68	167 682,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	27 626,00	27 626,00	27 626,00
19	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	27 626,00	27 626,00	27 626,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	195 308,68	195 308,68	195 308,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	195 308,68	195 308,68	195 308,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	195 308,68
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	168 682,68	168 682,68	168 682,68
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	168 682,68	168 682,68	168 682,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	168 682,68	168 682,68	168 682,68
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		12 626,00	12 626,00	12 626,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		26 626,00	26 626,00	26 626,00
TOTAL		0,00	0,00	195 308,68	195 308,68	195 308,68

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	195 308,68
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	26 626,00
---	------------------

XIV. Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Principal Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2022 établi par le comptable public.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion « Budget Principal Commune de Messery » dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XV. Approbation du Compte Administratif 2022 « Budget Principal Commune »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2022 de la Commune et avoir entendu M. Frédéric RODRIGUES et Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2022 de la Commune, lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2022 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-après.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 334 096,56	G	2 937 274,65
	Section d'investissement	B	1 334 804,75	H	1 464 458,91
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	925 445,91
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 668 901,31	= G+H+I+J	5 327 179,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	986 432,38	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	986 432,38	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 334 096,56	= G+I+K	2 937 274,65
	Section d'investissement	= B+D+F	2 321 237,13	= H+J+L	2 389 904,82
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 655 333,69	= G+H+I+J+K+L	5 327 179,47

XVI. Affectation du résultat d'exploitation 2022 « Budget Principal Commune »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022 de la Commune,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 603 178.09 €

Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 603 178.09 €

XVII. Approbation du Budget Primitif 2023 « Budget Principal Commune »

Après avoir entendu Cyril PUECH détaillé les évolutions marquantes en fonctionnement et en investissement, Alexandre RAYMOND note que les prévisions lui semblent bien souvent optimistes. Pour lui, certaines dépenses ont un peu été minorées (ex : énergie) et des recettes peut-être surévaluées, ceci pour financer le programme d'investissement.

Cyril PUECH ne voit pas les choses ainsi : pour lui, le budget a été construit sur des bases « moyennement optimistes », en tous cas pas catastrophiques.

Il rappelle que la commission des finances a pris quelques décisions en fin de préparation, certaines prévisions ne lui semblant pas réalistes : il en a été ainsi pour les fonds frontaliers qui ont été revus à la baisse (- 40 000 €) par rapport aux prévisions initiales et par rapport à ce qui a été perçu en 2022. De même, pour des raisons de « timing », les travaux prévus rue du Borget ne pourront être réalisés en 2023 : les crédits ont donc été réduits.

Cyril PUECH donne une information importante concernant le financement de la future salle des Semiss : si la commune avait opté pour l'emprunt, l'équipement aurait coûté, à terme, 700 000 € en plus à la commune.

Il précise enfin que la « réserve » en fonctionnement a été « déconnectée » des dépenses de personnel et qu'elle apparaît en tant que telle dans un article du budget.

Bernard WALET s'étonne que les dépenses d'électricité n'aient pas augmenté entre 2021 et 2022, 2021 ayant été par ailleurs une année impactée par le COVID.

Il lui est répondu que les décisions prises en matière d'éclairage public y sont certainement pour quelque chose.

A la demande de Cyril PUECH, Gérard TEDESCHI dit quelques mots de « l'amortisseur d'électricité », dispositif mis en place par l'Etat en début d'année et censé limiter les hausses trop fortes du prix de l'électricité : au-delà d'une certaine augmentation, la hausse est supportée par l'Etat.

Cyril PUECH termine son exposé en présentant schématiquement l'ensemble des investissements importants pour 2023. Il précise que

la grande part des crédits d'investissement ira à la future salle des Semiss. A ce propos, il rappelle qu'environ 800 000 € ont été rajoutés cette année pour cette opération. Le budget de l'opération n'est toutefois pas totalement bouclé (manque env. 180 000 €).

En réponse à une question qu'Alexandre RAYMOND avait posé dernièrement en commission des finances (« a-t-on un écrit concernant la subvention régionale » ?), il lui est répondu que le conseiller régional de Thonon a adressé un mail ce jour à la commune mentionnant le montant de 25 000 € d'aide que devrait octroyer la région en faveur de cet investissement.

Avant de passer au vote, Alexandre RAYMOND souhaite obtenir des éclaircissements au sujet du projet de toilettes sèches aux Semiss. Il semble douter de leur utilité.

Pour Nathalie VUARNET, ces WC seront à destination du public (joueurs de pétanque, utilisateur du pumptrack, du parcours santé...) et sont bien-sûr appelés à rester en place. Elle précise que cet équipement coûtera beaucoup moins cher que les toilettes publiques installées près de la Poste par ex.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 contre, 11 pour)

Adopte le Budget Primitif 2023 de la Commune comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	867 484,00	0,00	858 314,06	858 314,06	858 314,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	795 300,00	0,00	907 918,00	907 918,00	907 918,00
014	Atténuations de produits	122 250,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
65	Autres charges de gestion courante	763 398,00	0,00	769 042,00	769 042,00	769 042,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 548 432,00	0,00	2 622 274,06	2 622 274,06	2 622 274,06
66	Charges financières	114 190,00	0,00	104 830,00	104 830,00	104 830,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	100,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 692 722,00	0,00	2 734 604,06	2 734 604,06	2 734 604,06
023	Virement à la section d'investissement (5)	52 148,00		151 451,94	151 451,94	151 451,94
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		30 990,00	30 990,00	30 990,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		62 148,00		182 441,94	182 441,94	182 441,94
TOTAL		2 754 870,00	0,00	2 917 046,00	2 917 046,00	2 917 046,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 917 046,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	14 130,00	14 130,00	14 130,00
70	Produits services, domaine et ventes div	101 240,00	0,00	73 840,00	73 840,00	73 840,00
73	Impôts et taxes	1 798 000,00	0,00	1 936 100,00	1 936 100,00	1 936 100,00
74	Dotations et participations	814 980,00	0,00	840 136,00	840 136,00	840 136,00
75	Autres produits de gestion courante	34 150,00	0,00	51 120,00	51 120,00	51 120,00
Total des recettes de gestion courante		2 753 370,00	0,00	2 915 326,00	2 915 326,00	2 915 326,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,00	1 685,00	1 685,00	1 685,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		35,00	35,00	35,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 754 870,00	0,00	2 917 046,00	2 917 046,00	2 917 046,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 754 870,00	0,00	2 917 046,00	2 917 046,00	2 917 046,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 917 046,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	182 441,94
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	25 000,00	0,00	67 500,00	67 500,00	67 500,00
21	Immobilisations corporelles	337 524,00	10 036,00	350 284,63	350 284,63	360 320,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 142 956,00	976 396,38	935 173,72	935 173,72	1 911 570,10
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 516 555,00	986 432,38	1 352 958,35	1 352 958,35	2 339 390,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 400,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	262 640,00	0,00	270 650,00	270 650,00	270 650,00
18	Compte de liaison : affectat ⁺ (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁺ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	182 992,27	182 992,27	182 992,27
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	265 040,00	0,00	455 642,27	455 642,27	455 642,27
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 781 595,00	986 432,38	1 808 600,62	1 808 600,62	2 795 033,00
040	Opérat ⁺ ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	366 206,00	0,00	25,00	25,00	25,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	366 206,00	0,00	25,00	25,00	25,00
	TOTAL	2 147 801,00	986 432,38	1 808 625,62	1 808 625,62	2 795 058,00

+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	------

= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 795 058,00
--	--	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	84 000,00	0,00	491 970,18	491 970,18	491 970,18
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		84 000,00	0,00	491 970,18	491 970,18	491 970,18
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	276 400,00	0,00	259 440,00	259 440,00	259 440,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	540 305,69	0,00	603 178,09	603 178,09	603 178,09
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	27 626,00	27 626,00	27 626,00
224	Produits des cessions d'immobilisations	2 500,00	0,00	175 276,72	175 276,72	175 276,72
Total des recettes financières		820 605,89	0,00	1 065 520,81	1 065 520,81	1 065 520,81
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		904 605,89	0,00	1 557 490,99	1 557 490,99	1 557 490,99
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement (4)	62 148,00		151 451,94	151 451,94	151 451,94
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	0,00		30 990,00	30 990,00	30 990,00
041	Opérations patrimoniales (4)	366 206,00		25,00	25,00	25,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		428 354,00		182 466,94	182 466,94	182 466,94
TOTAL		1 332 959,89	0,00	1 739 957,93	1 739 957,93	1 739 957,93

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 055 100,07
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 795 058,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	182 441,94
--	-------------------

XVIII. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une nouvelle salle communale aux Semiss : choix du maître d'œuvre

Rappel :

- Le 08 septembre dernier, le conseil municipal a décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre en vue de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui concevra la future salle multifonctions des Semiss et en suivra la construction.

- La consultation a été lancée le 10 septembre et a duré 5 semaines.
- Sur proposition du jury qui s'est réuni le mercredi 19 octobre 2022, le conseil municipal a décidé de retenir, le 3 novembre dernier, les cabinets suivants :

DE JONG ARCHITECTES ANNECY
CAAZ ARCHITECTURE GRENOBLE
FORALL STUDIO PARIS

- Les 3 bureaux retenus ont remis leurs offres le 23 janvier 2023 et le jury les a examinées, de façon anonyme, le 3 février dernier.
- Le jury propose de retenir le projet du bureau d'architectes CAAZ ARCHITECTURE pour un montant de 1 343 714.85 € H.T. (+ 20 000 € H.T. d'équipements de cuisine), soit 1 363 714.85 € H.T, soit 1 636 457.82 € TTC de coût travaux (hors maîtrise d'œuvre).
- Proposition d'honoraires : 148 800 € H.T (12.40 % de 1 200 000 € H.T.), soit 178 560 € TTC.
- Il convient de rejouter enfin le coût du désamiantage du bâtiment, soit 19 380 € TTC.

Il est rappelé aussi que chacun des deux cabinets dont le projet ne sera pas retenu sera rémunéré 6 600 € TTC, soit 13 200 € TTC pour les deux cabinets.

- De même, les 3 architectes membres du jury sont défrayés pour un coût total de 1 800 € TTC.
- Enfin, une étude de sol devra être réalisée et un coordinateur travaux + un contrôleur technique de construction devront être désignés pour suivre le déroulement du chantier. Une assurance « dommage-ouvrage » est par ailleurs obligatoire. Ces dépenses annexes sont estimées à 16 000 € TTC.

COÛT TOTAL DE L'OPERATION : 1 865 397.82 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de retenir le projet du bureau d'architectes CAAZ ARCHITECTURE 8 rue Thiers – 38000 GRENOBLE pour un montant de travaux (hors désamiantage) de 1 363 714.85 € HT, soit 1 636 457.82 € TTC. Il est également proposé d'autoriser le maire à signer

le marché de maîtrise d'œuvre correspondant et tous documents afférents à l'attribution décidée ci-dessus.

Annie BLOT s'étonne que les conseillers municipaux n'aient pas pu voir les différents projets présentés. Il lui est répondu que les 3 projets ont été envoyés avec la convocation. G. TEDESCHI va toutefois chercher les planches photographiques remises par les trois candidats pour les exposer au conseil municipal.

Plusieurs conseillers s'interrogent à propos du montant des honoraires qui vont devoir être payés à l'équipe lauréate du concours. Ils souhaitent savoir s'il sera possible de les discuter.

Pour M. le Maire et Gérard TEDESCHI, cela semble difficile, la proposition de rémunération de la maîtrise d'œuvre étant un élément de l'offre.

Thierry NOIR ne pense pas que le taux proposé est exorbitant ; il rappelle que le taux qui a été pratiqué à l'occasion du parcours santé était supérieur.

Il est précisé par Gérard TEDESCHI que le taux s'applique à un coût d'objectif fixé par le maître d'ouvrage et non à un estimatif proposé par l'architecte. En d'autres termes, la rémunération de la maîtrise d'œuvre n'est pas assise sur le montant réel des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions, 14 voix pour),

Vu l'avis du jury de concours et le procès-verbal dressé à l'issue de sa réunion du 3 février 2023,

Décide de retenir le projet du bureau d'architectes CAAZ ARCHITECTURE 8 rue Thiers – 38000 GRENOBLE pour un montant de travaux (hors désamiantage) de 1 363 714.85 € HT, soit 1 636 457.82 € TTC.

Autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant et tous documents afférents à l'attribution décidée ci-dessus.

XIX. Création d'un emploi d'adjoint technique

En 2022, le service technique a reçu le renfort d'un agent contractuel spécialisé en maçonnerie.

Aucun poste n'a été créé à cet effet car l'agent avait été recruté pour faire face à un surcroît occasionnel d'activité. Les services rendus, la qualité du travail et l'intégration à l'équipe ayant été satisfaisants, il est proposé de prolonger le contrat à partir du 29 mars prochain pour une durée de 1 an. La création d'un poste d'adjoint technique est à cet effet nécessaire.

Les emplois de chaque collectivité étant créés par l'organe délibérant de la collectivité, le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial afin de recruter un agent polyvalent spécialisé en maçonnerie. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial afin de recruter un agent polyvalent spécialisé en maçonnerie.

Dit que cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

XX. Modification d'une délibération de cession gratuite au profit de la commune suite à changement d'identité du cédant.

Cyril PUECH ne participe pas au débat.

Le 5 juillet 2018, le conseil municipal a accepté une cession à titre gratuit (dans le cadre de l'aménagement rue du bourg) faite par Cyril PUECH au profit de la commune d'un tènement foncier de 5 m² cadastré à l'époque section D n° 661p et 880p.

La régularisation n'est pas intervenue et entre-temps, les parcelles provisoires ont reçu une numérotation définitive et surtout, les propriétaires ont changé ; la parcelle D 3133 appartient désormais au syndicat des copropriétaires du 17 rue du Bourg. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition décrite ci-dessus (à l'euro symbolique) auprès du syndicat des copropriétaires du 17 rue du Bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Cyril PUECH ne participe pas au vote),

Approuve l'acquisition de la parcelle D 3133 à l'euro symbolique auprès du syndicat des copropriétaires du 17 rue du Bourg.

Autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition.

XXI. Projet de convention d'honoraires commune/ CDMF AVOCATS dans le cadre de la protection fonctionnelle accordée à Serge BEL

Point traité hors la présence de M. Serge BEL.

Il est rappelé que le 19 janvier 2023, le conseil municipal a accordé à Serge BEL la protection fonctionnelle de la commune dans le cadre des poursuites pénales engagées contre lui. Concrètement, les dépenses liées à sa défense, notamment les frais d'avocat, seront supportées par la commune. Cette dernière a laissé M. BEL choisir le cabinet de son choix.

M. BEL a demandé à Maître Denis DREYFUS (assisté de Maître Frédéric LETANG), du cabinet CDMF-AVOCATS (Grenoble) de le défendre dans le cadre de la procédure pénale dont il fait l'objet.

Une convention d'honoraires est proposée à la commune par le cabinet CDMF-AVOCATS.

Coût horaire : 230 € H.T. (frais de déplacement et de séjour au réel).

Autres conditions, notamment financières : voir convention jointe (partiellement lue en séance).

Alexandre RAYMOND fait remarquer que le montant inscrit au budget pour la protection fonctionnelle de M.BEL correspond grosso modo, sur la base des coûts horaires proposés – lesquels lui semblent des plus raisonnables - à 4 journée de travail d'un avocat.

Il est donc proposé au conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions du projet de convention d'honoraires, d'accepter les termes de celle-ci et d'autoriser le 1^{er} Adjoint la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (M. le Maire n'est pas présent et ne participe donc pas au vote),

Accepte les termes de la convention d'honoraires du cabinet CDMF-AVOCATS,

Autorise M. RODRIGUES à la signer.

XXII. Approbation des conditions de transferts de biens appartenant à des communes (situés en ZAE) à THONON-AGGLOMERATION.

Thonon-Agglomération est compétente pour la commercialisation des ZAE. Pour ce faire, la structure intercommunale doit être propriétaire des fonciers concernés.

Un 1^{er} transfert en pleine propriété a été fait en 2017 et approuvé par les communs membres.

Un nouveau recensement des terrains compris dans un périmètre de ZAE réalisé récemment a fait apparaître que des fonciers situés en ZAE ne figuraient pas dans la délibération de 2017. Les communes concernées par ce nouveau recensement de parcelles sont Anthy, Bons en Chablais, Margencel et Perrignier. Pour Perrignier, l'acquisition se fera en deux temps, les terrains concernés par la bande de réservation de l'A412 étant différée.

Il est demandé au conseil municipal, comme à l'ensemble des communes membres, d'accepter ce transfert complémentaire de fonciers au profit de Thonon-Agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le transfert complémentaire de fonciers au profit de Thonon-Agglomération tel que présenté ci-dessus.

XXIII. Travaux de gros entretiens sur le réseau d'éclairage public : approbation du plan de financement proposé par le SYANE

Il y a quelques années, la commune a fait réaliser par le SYANE un diagnostic de son réseau d'éclairage public afin de le rendre plus performant et moins « énergivore ».

Sur la base de ce diagnostic, un programme pluriannuel de travaux a été proposé.

Une 1^{ère} tranche de travaux d'un montant de 143 162 € TTC est proposée sur 2023, avec une participation du SYANE de 67 457 € et un reste à charge pour la commune de 75 705 € TTC (+ 4 295 € de frais généraux). Le SYANE assurera le financement de l'opération et appellera auprès de la commune sa participation.

- Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'opération ainsi que son plan de financement et sa répartition financière :

- d'un montant global estimé à 143 162.00 €
- avec une participation de la commune de 75 705.00 €

- et des frais généraux à la charge de la commune de 4 295.00 €
- Il est par ailleurs demandé au conseil municipal de s'engager à verser au SYANE 80 % de sa participation, soit 60 563.00 € et 80 % des frais généraux à la charge de la commune, soit 3 436.00 €, dès réception par le SYANE de sa 1^{ère} facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'opération décrite ci-dessus,
-
- Approuve son plan de financement et sa répartition financière :
 - d'un montant global estimé à 143 162.00 €
 - avec une participation financière de la commune de 75 705.00 €
 - et des frais généraux de..... 4 295.00 €
- S'engage à verser au SYANE 80 % de sa participation, soit 60 563.00 €, dès réception par le SYANE de sa 1^{ère} facture.
- S'engage à verser au SYANE 80 % des frais généraux à la charge de la commune, soit 3 436.00 €, dès réception par le SYANE de sa 1^{ère} facture.

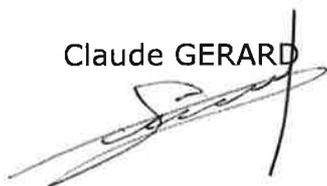
XXIV. Questions diverses

M. le maire informe le conseil que les 4 cuves de récupération des eaux de pluie du tennis couvert vont faire l'objet d'un enfouissement cette semaine. Elles seront toutes mises au même endroit. Si c'est possible, l'entreprise GROPPi creusera une tranchée depuis les cuves.

Séance levée à 22 h.

Le secrétaire de » séance

Claude GERARD




Le 1^{er} Adjoint

Frédéric RODRIGUES

